



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 48

Mars 2018

Équipe nationale 1er degré

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier
DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito	1
Permutations nationales	2
Rendez-vous de carrière	3
Classe exceptionnelle	4
Rythmes scolaires	5
Carte scolaire	6-9
CP dédoublés	10-11
ATSEM	12

L'édito

Ensemble, exigeons un véritable Service public de l'Éducation

Si nous répétons à longueur d'éditos et d'articles que les gouvernements successifs cassent l'École et son Service public, c'est que d'années en années, les usager·ères et les personnels subissent de graves dégradations : dégradation des conditions d'études, sélection et tri social, dégradation des conditions de travail avec une explosion des injonctions, des horaires, des méthodes pédagogiques réactionnaires... Cette sombre description n'est pas prête d'être gommée avec la politique Macron en matière de Services publics et d'École. C'est bien un raz de marée qu'il souhaite nous imposer avec une politique très violente. Une politique de la terre brûlée qui se fait à coup d'ordonnances et autres décisions unilatérales.

Casser les Services publics est un objectif assumé et rentable afin de vendre des pans lucratifs de l'économie au Capital.

Tout ceci n'est pas un mauvais scénario écrit par la CGT pour faire peur. Tout ceci est la triste réalité d'une politique extra-libérale initiée depuis des dizaines d'années qui infuse et sévit. Elle a un impact bien réel sur la vie quotidienne des français·es et sur nos institutions. *Moins de Services publics* en France ce sont des maternités et des hôpitaux surchargés, ce sont des lits en moins pour accueillir des patient·es, ce sont des crèches municipales surchargées ne pouvant pas accueillir tous les enfants et obligeant les parents à se tourner vers des structures privées plus chères. *Moins de Services publics* ce sont moins de fonctionnaires territoriaux·ales pour vous accueillir dans les mairies, vous guider dans vos démarches administratives, pour répondre à vos questions aux centres du Trésor public ou traquer la fraude fiscale des grandes entreprises. *Moins de Services publics* c'est moins d'accès à la santé ou à la prise en charge de la fin de vie.

Et dans l'Éducation, moins de Services publics, c'est la **restriction des recrutements de personnels**, ce sont **des classes qui ferment** alors que les besoins d'encadrement sont toujours présents, c'est le **développement des classes surchargées** surtout en maternelle ou même en éducation prioritaire, c'est **l'explosion de l'École du tri social**, c'est la restriction de la carte des formations sur le territoire. C'est surtout l'École de la compétition entre élèves, parents, établissements et personnels.

Tout ceci est un fait. Chacun·e peut le constater tous les jours. **Avec la CGT, mobilisons-nous ensemble pour exiger des Services publics de qualité pour tou·tes. Le 22 mars n'est qu'un début...**

Jérôme SINOT

Carrière

Mutations nationales des enseignant·es du premier degré : une nouvelle désillusion et un gros bug

Tous les ans, les collègues souhaitant changer de département et les organisations syndicales attendent avec impatience le début du mois de mars pour connaître les résultats des mutations interdépartementales. Et tous les ans, les espoirs des un·es et des autres sont douchés.

L'année 2018 n'y échappe pas puisque avec un taux de satisfaction de 23,71% (contre 23,93% en 2017), de très nombreux collègues ne pourront pas changer de département, suivre ou retrouver leurs familles ou simplement découvrir de nouveaux horizons. Parmi les rares satisfactions, on notera que les personnels en situation de handicap bénéficiant des 800 points de bonification ont quasiment tous obtenu satisfaction. De même, les collègues demandant un rapprochement de conjoint·e depuis plus de 4 ans ont été 70% à pouvoir muter. Mais tout cela est bien faible au regard des urgences personnelles, familiales et professionnelles. Une nouvelle fois, les demandes pour rapprochement de conjoint·e n'ont été accordées qu'à 48,23% des collègues (48,96% l'an passé). Surtout, cette année est marquée par un immense cafouillage dû à un problème de



barème qui a entraîné l'administration à suspendre les premiers résultats et à effectuer un nouveau traitement des données. Cet « incident » pose un certain nombre de questions : qui est responsable de ces erreurs alors que les barèmes ont été vérifiés dans les départements ? Quelle vision humaine a le ministère de la gestion de ses ressources en personnels ? Si les collègues lésés la première fois ont retrouvé leurs droits, ce sont presque 80 personnes qui n'ont pas obtenu satisfaction en définitive. Erreur du ministère en votre défaveur,

retour à la case départ... Triste épisode.

Tous les ans, au moment d'analyser la situation et d'en rendre compte, la CGT Éduc'action a l'impression de réécire la même chose. C'est simplement parce que **la situation n'évolue pas et que les blocages persistent depuis plus de 10 ans**. Les premières grandes saignées de personnels du quinquennat Sarkozy ont toujours un impact et le niveau d'emplois nécessaires pour une meilleure fluidité n'est pas retrouvé. Et les perspectives en la matière ne sont pas rassurantes... Nous craignons les

résultats des années à venir avec l'application de la politique Macron dans la Fonction publique.

La CGT Éduc'action s'engage, encore et toujours, auprès des collègues pour faire valoir leurs droits à la mutation et le droit de vivre en famille et travailler dans un endroit choisi, sans être bloqué·es pendant de très nombreuses années. Pour faire évoluer la situation, il est urgent que l'administration accepte de revenir sur cette gestion des personnels issue des années 70 et que la notion de calibrage académique soit abandonnée. Exigeons collectivement le respect des personnels et de leurs droits. **Exigeons le respect des mutations prioritaires** par l'administration, et ce dès les mouvements complémentaires. Exigeons que les collègues initialement mutés puis ajournés obtiennent quand même satisfaction.

Jérôme SINOT

Carrière

Mon rendez-vous carrière

Témoignage d'une collègue qui a expérimenté le rendez-vous de carrière. Édifiant...



Visitée à la rentrée de janvier, dans une classe que je connais à peine étant brigade et affectée la veille des vacances, j'ai déjà été très embarrassée pour compléter le document support à la visite. J'avais été prévenue de la visite dès le mois de septembre via ma boîte I-prof.

Au-delà du parcours professionnel qui est accessible dans I-prof, il faut répondre à des questions concernant «*les compétences mises en œuvre dans le cadre du parcours professionnel*» décliné en trois dimensions : l'agent dans son environnement propre (la classe), dans une dimension collective et enfin dans son pro-

jet de développement professionnel.

L'écrit doit être synthétique et surtout être alimenté d'exemples tirés du vécu en commentant en fonction de son point de vue, ses conceptions, son regard sur le contexte d'enseignement mais aussi les effets éventuels.

Je l'ai donc complété, le plus sincèrement possible. J'y ai ainsi affirmé et défendu mes choix et convictions pédagogiques, revendiquant dans la troisième partie une perspective de formation en cohérence avec mes idées.

J'ai envoyé ma prose environ une semaine avant la visite et j'ai préparé comme à l'habitude

ma classe.

Le jour J, ce rendez-vous carrière a débuté comme une inspection classique. L'IEN a observé ma séance en fond de classe et nous avons échangé dans la foulée pendant près d'une heure, ce que j'ai apprécié, tout comme les conseils sur ma séance, l'esprit constructif et exempt de jugement.

Cependant le gros de l'entretien a tourné sur le contenu de mon écrit, mes projets de «*carrière*».

Le compte rendu de cette visite me parviendra au cours du mois de mai pour que je puisse répondre. En septembre je recevrai le compte rendu du rendez-vous carrière définitif avec l'avis du DASEN. Celui-ci

pourra être contesté dans les 15 jours après réception pour pouvoir être présenté à la CAPD de recours du mois de novembre avant celle qui concerne les avancements.

En fait, de mon point de vue, le rendez-vous carrière n'apporte rien de nouveau et s'il s'attache plus aux expériences et aux relations (aux collègues, parents...), je m'interroge sur la possibilité pour certaines de répondre au vu de leur poste.

Quant à nous demander nos perspectives de carrière, encore faut-il que des moyens concrets et un plan de formation digne de ce nom nous soient accessibles.

Ce système suspend encore la progression de carrière à l'inspection (ou la visite) ce que rejette depuis toujours la CGT Educ'action.

Élena BLOND

Carrière

Classe exceptionnelle : ou comment accentuer les disparités femmes / hommes

Le PPCR a instauré un nouveau grade après la « Hors classe » dont l'accès fonctionnel exclut de fait un grand nombre de collègues.

Il y avait fort à craindre que la parité femmes/hommes ne soit pas respectée. C'est ce qui a pu être constaté dans le département de Seine-Maritime.

Mais, à y regarder de plus près, ce n'est peut-être pas lié aux hasards du barème mais à une propension (consciente ou inconsciente) à mieux noter les hommes que les femmes...

Sur l'ensemble des deux viviers, 334 collègues étaient promouvables (63% de femmes pour 37% d'hommes). Par contre, sur les 111 promu.e.s, il y a 49% de femmes et 51% d'hommes !

Un 1^{er} vivier déterminant

À l'étude du premier vivier, 313 collègues étaient promouvables, avec une répartition de 65% de femmes et 35% d'hommes. L'analyse des promu.e.s confirme le non respect de la règle de la parité avec 48% de femmes et 52% d'hommes ! Pire, si on pousse l'analyse : 24% des femmes sont promues pour 41% des hommes.

Des avis de la DASEN qui confortent les inégalités

Le PPCR, en créant ce nouveau grade, a aussi imposé dans

les règles du barème des quotas pour les avis « Excellent » et « Très satisfaisant » émis par l'IA-DASEN qui ont un impact important lié à la note correspondante. Or, l'analyse des avis sur le premier vivier montre une fois de plus une forte propension à mieux « apprécier » les hommes que les femmes ! Ces dernières seraient-elles moins exceptionnelles mais justes satisfaisantes ?

Nos revendications

Rappelons que la CGT Educ'action et la CGT étaient opposées au PPCR et à ce nouveau grade.
La CGT Educ'action

revendique un avancement uniforme au rythme le plus rapide sur une grille de 15 échelons dans la Classe Normale accessible à toutes et tous. Elle milite pour la suppression des inégalités salariales mais aussi d'avancement de carrière entre les Femmes et les Hommes.

Dans ce sens, elle interviendra lors des CAPD et auprès du ministère pour faire appliquer les règles sur la parité.

**François-Xavier
DURAND**

1 ^{er} VIVIER	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	202 65% des promouvables	111 35% des promouvables	313
Promu.e.s	48 52% des promouvables 24% des femmes	45 48% des promouvables 41% des hommes	93 30%
Avis Excellent	24 51% des avis « Excellent » 12% des femmes	23 49% des avis « Excellent » 21% des hommes	47 15%
Avis Très Satisfaisant	34 54% des avis « Très satisfaisant » 17% des femmes	29 46% des avis « Très satisfaisant » 26% des hommes	63 20%
Avis Satisfaisant	144 71% des avis « Satisfaisant » 71% des femmes	59 29% des avis « Satisfaisant » 53% des hommes	203 65%

Rythmes scolaires

Retour à la semaine de quatre jours : où en sommes nous pour la rentrée 2018 ?

Les informations que nous avons sur les décisions concernant les rythmes dans les écoles convergent massivement vers un retour à la semaine de quatre jours.

Quand les écoles sont restées en 4,5 jours c'est souvent une décision de la commune plus que du conseil d'école, comme c'est le cas en Seine et Marne, à Paris ou Dijon.

Même dans les départements très urbains, la grande majorité des villes abandonne le mercredi.

Dans de nombreux départements comme en Côte d'or ou dans l'Allier, environ 80% des élèves sont concernées ce qui représente en général un peu plus de 90% des écoles.

Il est à noter que certaines académies ont essayé d'inciter fortement les collègues, les élues à passer à 4 jours avec des vacances réduites (en gardant des journées de 5H30), c'est le cas en Gironde.

Pour mémoire la CGT Educ'action s'est opposée à cette réforme Blanquer comme à la précédente. Les rythmes scolaires doivent pouvoir être organi-

sés de manière concertée tenant compte de l'environnement, de l'organisation de la société et du travail.

Cette réflexion doit prendre en compte l'ensemble des paramètres : rythmes de l'enfant, rythmes de travail des enseignantes, des différents personnels territoriaux, des parents.

Ceci n'évacue surtout pas que toute décision de changement de rythme doit faire l'objet d'un cadrage national.

Toute transformation des « rythmes » doit avoir comme préalables :

- ◆ Des moyens humains matériel et financiers suffisants ;
- ◆ la gratuité de l'école et des activités périscolaires diversifiées et accessibles pour tous et toutes ;
- ◆ la prise en compte de la spécificité de l'école maternelle et des besoins propres

aux enfants selon leur âge.

- ◆ une réflexion sur l'organisation de l'espace/temps pour permettre à toutes les enfants de maternelle qui en ont besoin de faire la sieste dans de bonnes conditions ;
- ◆ améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les repas et transformer les cantines en restaurants scolaires ;
- ◆ distinguer les lieux "classe", les lieux "activités de loisirs" et les lieux "restauration" ;
- ◆ permettre aux enseignantes de travailler et de se réunir dans des conditions décentes et propices au travail d'équipe (salle des maîtres-ses adaptée au nombre d'adultes dans l'école).

Elena BLOND

SEMAINE DE 4 JOURS



La CGT Educ'action s'est opposée à cette réforme Blanquer-Hamon comme à celle de Peillon. Toute décision de changement doit faire l'objet d'un cadrage national.

Carte scolaire

Macron fait pire que Hollande

Commenter la carte scolaire est un exercice douloureux depuis belle lurette. Cette année ne change rien à l'affaire, au contraire.

Les dotations sont largement insuffisantes. Résultat, on ferme des classes à tour de bras, notamment dans les zones rurales (cf les articles suivants) et en maternelle hors éducation prioritaire. Ainsi, 33 % des fermetures dans l'Allier, 56 % dans le Val-de-Marne, 46 % en Seine Maritime et 53 % dans les Hauts-de-Seine sont placées en maternelle.

Les seuils servant de base pour les ouvertures / fermetures sont modifiés dans toutes les académies, souvent décalés de 2-3 élèves. Cela a pour conséquence directe, en tenant compte du paramètre « *ultra prioritaire* » se rapportant aux dédoublements, de faire monter les effectifs en moyenne à 23-25 en multiniveaux et à 29-30 (et ce même en éducation prioritaire) pour les autres.

La vérité des prix sur l'éducation prioritaire

Nous observons que les dédoublements se font majoritairement au détriment



du rural, de la maternelle, et des écoles hors de l'éducation prioritaire. Par exemple, en Seine-Maritime, sur les 113 ouvertures de classes, 31 concernent les écoles hors éducation prioritaire, soit 27% des ouvertures. Le solde global reste négatif de 42 postes.

La baisse des effectifs annoncée en éducation prioritaire avec les dédoublements est la « *fake new* » de l'année. Le respect des 12 en CP-CE1 est une illusion car la moyenne est plutôt à 14 et il n'est pas rare que cela monte à 16-17. Le ministre est satisfait : les besoins étaient évalués à 3200 postes et il en a créé 3881 ; pourtant, toutes nos remontées font état d'un nombre insuffisant de créations. Cherchez l'erreur !

Pendant ce temps, les élèves de CE2 et CM « *s'entassent* »

dans des classes où, en outre, il faudra accueillir des élèves en inclusion. Dans les Hauts-de-Seine, par exemple, le nombre d'élèves par classe des CE/CM en REP a augmenté en moyenne de 1,5 après les mesures de carte scolaire.

Dans beaucoup de départements, les dédoublements seront livrés aux écoles qui devront s'en accommoder avec des locaux non adaptés (des cloisons, des préfabriqués ajoutés, un cagibi), ou sans local simplement ; cela se solde par une co-intervention à 25 CE1/CE2 en REP dans les classes à Marseille.

Les écoles privées et l'idéologie dominante

En Mayenne, le DASEN vise la « *rationalisation* » des écoles publiques pour rester attractif au regard de l'offre du privé. Traduit

autrement, il faut concentrer les Regroupement Pédagogique Intercommunal. Dans le Lot une école privée hors contrat *Montessori* soutenue par la municipalité de Rouffilhac est en projet. À Paris et dans sa région, ce type d'écoles se multiplie. Le label *Montessori*, du nom de la fameuse pédagogue (amie de Mussolini), est vanté à tour de bras par les véhicules de l'idéologie dominante en visant leur cible préférée : le haut des classes moyennes.

Même le ministère s'y met : Stanislas Dehaene, le patron du nouveau « *Conseil Scientifique* » est le mentor de l'égérie des pro-*Montessori*, Céline Alvarez. Nous connaissons toutes un membre de la hiérarchie, qui, à mots plus ou moins couverts, explique que c'est tellement

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

mieux que l'école ordinaire.

L'ASH et les élèves allophones

Au niveau de l'enseignement spécialisé, des ULIS ou de l'accueil des non francophones, les créations ne sont pas d'actualité même si ça et là quelques ouvertures de postes ou dispositifs sont consentis. Cela est loin de répondre aux besoins.

D'ailleurs, peu d'information sur les projets de départ en formation pour l'enseignement spécialisé. On verra disparaître à terme les maîtres-*ses* E et G. À l'exemple des Bouches du Rhône où il n'y a pas de création d'ULIS, d'UPE2A, de psychologue scolaire, de postes ASH, pas l'ombre de réimplantation d'un seul poste RASED G.

Ou encore en Seine-Maritime où 231 élèves seraient scolarisés actuellement en classe "ordinaire" alors qu'ils et elles bénéficient d'une préconisation de la MDPH les orientant en ULIS école ? Il faudrait à minima 20 ULIS école supplémentaires. La DASEN crée 3 ULIS et procède à 3 transferts ! Totalement insuffisant.

Pourtant, en ce qui concerne les ULIS, lors de la répartition des postes faite par le ministre lors du Comité Technique Ministériel de décembre, il avait été indiqué **que 100 postes supplémentaires seraient employés pour la création d'ULIS école.** Ces postes doivent donc être pris hors la dotation académique.

Ne parlons pas des RASED : si le handicap est mal traité, l'enseignement adapté, la lutte contre les difficultés scolaires, sont enterrés. Il n'y a quasiment aucune création de poste en RASED !

Le remplacement

Nous constatons que de plus en plus de départements font le choix de supprimer définitivement les ZIL et d'élargir les zones de remplacement ainsi que leur durée. Les recteur-*rices* s'appuient sur un cadeau de Hollande avant son départ, la circulaire 2017-050, qui laisse les IA/DASEN seules décisionnaires de la taille des zones de remplacement. Mais cela se heurte parfois à la résistance des collègues et des organisations syndi-

cales ; ainsi, dans l'Essonne, le DASEN a dû reculer dans son projet de transformer tous les postes de ZIL en brigades.

En guise de conclusion

Pour résumer, la logique de la suppression de postes de fonctionnaires continue de faire des ravages dans l'École, selon la même logique que celle de Sarkozy et de Hollande. La réduction des effectifs annoncée dans certaines classes d'éducation prioritaire est une vitrine qui cache mal la hausse généralisée des effectifs partout ailleurs, soit par des fermetures, soit par des refus d'ouvertures.

**Élena BLOND
& Jean GRIMAL**



Carte scolaire

Carte scolaire en rural : ça bouge du côté du Lot !

La mobilisation est très forte dans ce département. La CGT Éduc'action a été à l'initiative du dépôt d'un préavis de grève avec la FSU pour le jour du CDEN boycotté massivement.



Le mouvement de grève a été très suivi, beaucoup d'écoles étaient fermées. Deux collectifs citoyens sont très actifs et continuent à se mobiliser avec les élèves. Plusieurs écoles sont occupées depuis plus plusieurs semaines.

Une rallonge de 5 postes a été gagnée mais le LOT reste à -12 postes. Quelques fermetures ont été évitées. La CGT Éduc'action, mais aussi les territoriaux et plus généralement l'interpro (UD), se mobilisent fortement dans ce mouvement de résistance contrairement à d'autres organisations comme l'UNSA qui préfèrent accompagner une carte scolaire désastreuse. Cette carte scolaire

dépasse largement les limites de l'École. Elle concerne plus largement la prise en compte de la ruralité qui souffre d'abandon des services publics organisé par les gouvernements successifs. Toute une partie de la population s'enfonce dans la misère, se paupérise. Nous devons nous organiser, construire des outils de « vigilance » qui permettrait de coordonner, d'alerter chacun·e pour mieux vivre et travailler là où on vit.

Après une forte mobilisation pour baisser le nombre de retraits de postes, malheureusement, 12 subsistent.

Grande mobilisation, plus de 45 écoles

occupées. Élèves, personnels, parents, habitants, demandent « l'arrêt immédiat des suppressions et une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs avec un état des lieux partagés de nos écoles ».

Des manifestations : 800 personnes à Cahors et 400 personnes à Figeac !

121 élèves ont déposé leur écharpe pour montrer symboliquement à l'État leur refus unanime de l'abandon des écoles rurales par l'Éducation nationale !

À Figeac, 50 élèves ont accroché leur écharpe à la sous-préfecture.

Manifestation à Cahors :

Prises de parole de

parents, maires, syndicalistes de tous les villages présents.

Devant l'Inspection Académique, des enfants ont rendu un **hommage aux écoles disparues depuis 3 ans** en lisant leur nom. Une minute de silence a été observée.

La **"Direction Départementale de la Désertification Rurale"** a été inaugurée.

Élena BLOND & la CGT Éduc'action du Lot



Carte scolaire

Le rural mangé à la sauce Macron

Les écoles rurales vont être touchées de plein fouet dès la rentrée 2018 par les choix politiques du gouvernement. À moyens constants, il faut « récupérer » des postes pour alimenter les dispositifs de dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+.

La machine à concentrer est en route, plus limpide que jamais. Des DASEN disent ouvertement qu'il ne s'agit que du premier étage de la fusée qui doit pouvoir permettre la « mise en orbite » de la petite école. L'heure est aux regroupements, voire à la scolarisation des CM en collège.

Ces fermetures vont particulièrement pénaliser les plus jeunes. La déconstruction d'organisations pédagogiques dans les petites écoles dont personne ne peut apporter la preuve de sa non efficacité (en termes d'apprentissages) est bien le projet à moyen terme du ministre Blanquer. Ils veulent des grandes écoles concentrées géographiquement, installées à proximité du « Bourg collège ».

Les personnels, les parents, les habitantes, les élèves s'opposent et ne comprennent pas car bien souvent, les effectifs sont stables voire en progression.



C'est le seuil qui sert de base au calcul qui est désormais relevé. Ce qui aboutit à des classes multiniveaux avec des effectifs en moyenne de 28. De plus, cela peut entraîner, dans certains départements, la fuite des élèves vers les écoles privées.

Quelques exemples :

- **Somme** : 63 fermetures (principalement des écoles rurales) + 32 classes en « vigilance fermeture » ;

- **Deux Sèvres** : 31 fermetures dont une école qui risque de passer à 9 classes, la solution serait de scolariser une partie des élèves dans le village voisin (c'est le début de la fin d'une école !), les parents réfléchis-

sent à scolariser leurs enfants ailleurs ;

- **Indre et Loire** : 30 fermetures ;
- **Allier** : 24 fermetures de classes, 40 équivalents temps pleins supprimés.

Pour la CGT, l'école de quartier ou de la commune est pertinente comme lieu d'apprentissage et de vie.

☛ Elle est la mieux adaptée à l'âge des enfants.

☛ Un enfant de moins de 12 ans doit être scolarisé près de chez lui.

☛ Les écoles organisées en réseau peuvent offrir les mêmes conditions favorables à l'apprentissage aux élèves tout en conservant des écoles dans plus de villages.

Conserver un réseau d'écoles isolées sur un canton est la seule vraie réponse pour maintenir le service public. L'école ne doit pas être un enjeu à finalité comptable mais une réponse à une orientation de société et de vie : c'est un service public.

☛ Conserver un réseau d'écoles isolées sur un canton est une option démocratique que nous défendons car elle est la seule vraie réponse pour maintenir le service public d'éducation de proximité.

☛ L'école ne doit pas être un enjeu à finalité comptable mais une réponse à une orientation de société et de vie : c'est un service public.

☛ L'école favorise le lien social et contribue donc à la cohésion d'un territoire.

Élena Blond

CP dédoublés

Objectifs de réussite ou objectifs de moyen : Que dit la Loi ?

Le dispositif CP dédoublé a été rebaptisé CP 100 % de réussite. La formule est apparue à l'issue du séminaire organisé à l'ESENESR qui avait vocation à accompagner la mise en place des CP dédoublés. Attention, si Eduscol est effectivement le site officiel du ministère, toutes les affirmations ou tous les documents présents sur le site n'ont pas force de loi.

Depuis la loi d'orientation sur l'avenir de l'École de 2005, le ministère s'est doté d'objectifs quantitatifs en termes de réussites scolaires.

Pour autant, la question de la liberté pédagogique était également réaffirmée. Au-delà des effets pervers de ce genre de démarche (impossibilité de réduire le métier d'enseignant·e à l'application de référentiels de compétences, ravages causés par cette approche dans les pays en développement...), **l'objectif de réussite ne s'applique qu'à l'institution.** Or, si celle-ci s'est fixée une obligation de résultats, elle **n'a pas à l'étendre à chacun des individus qui travaillent pour elle.** Nos obligations sont définies réglementairement dans le Code de l'Éducation et, pour le coup, nulle trace d'une quelconque obligation de résultats nous concernant.

L'expression *CP 100 % de réussite* est donc soit erronée, soit relève d'un autre champ, soit abusive...

En fait, plus qu'un objectif, il s'agit d'un slogan ou d'une opération marketing qui offre des habits neufs au dispositif déjà annoncé de CP dédoublé par Luc Ferry.

Cette formulation permet ainsi d'exercer une forme de pression *amicale* sur des collègues qui se sentent contraintes par une obligation de résultats toute nouvelle. Pour cela, le ministère met le paquet : publication sur Eduscol pour lui donner un caractère officiel, compte-rendu de colloques et informations scientifiques pour légitimer les choses. Pourtant, aucun de ces documents n'a force de loi ou de circulaire. Au mieux s'agit-il d'une glose.

Pour autant, le ministère va assez loin dans le prescriptif informel : des re-

pères pour la lecture et l'écriture qui n'ont d'autre objectif qu'informatif, comme d'autres exemples de séances d'emploi de temps et de plan de classe.

En conséquence, et comme on voit avancer à grand pas la volonté gouvernementale de rémunérer les fonctionnaires au mérite et aux résultats, il n'est pas étonnant que les collègues y voient un caractère obligatoire et officiel qui n'existe pas.

Au-delà du sentiment d'obligation lié à cet habillage ministériel, s'ajoute la pression issue des familles. Les familles ont toujours eu une forte attente autour de l'apprentissage de la lecture et le dé-

chiffage leur apparaît majoritairement comme l'alpha et l'oméga de celle-ci.

Avec la médiatisation de ce procédé, tout est mis en place pour prendre les collègues en étau entre les parents et l'administration et les contraindre petit à petit en restreignant d'autant leur liberté pédagogique, sans bruit, sans rage ni violence.

La CGT Éduc'action vous rappelle donc que nous n'avons pas à nous soumettre à cette obligation de résultats qui reste une sorte de légende, comme celle du droit de réserve, trop souvent avancée lors de périodes de contestation.

Fabienne CHABERT



CP dédoublés

100% de réussite en CP : de quoi parle-t-on ?

Depuis la rentrée, les classes de CP des REP+ sont dédoublées pour, selon le site Eduscol, « combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux. »

Cette mesure, selon l'article du site, s'inscrit dans l'objectif de « 100% de réussite en CP ».

Il s'agirait, pour le ministère, de « garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui. »

Quid des autres savoirs et savoir faire qui permettent à nos élèves d'accéder à une culture riche et variée, ça l'article ne le dit pas !

D'autant que l'article n'aborde ni le « compter » ni le « respecter autrui ».

Les savoirs fondamentaux pour réussir son CP se résumeraient donc aux seuls « lire, écrire ». Encore une fois de quoi nous parle-t-on ?

Là, il suffit de balayer la page pour voir apparaître le visage du dirigeant du nouveau conseil scientifique : Stanislas Dehaene, promoteur du tout neurosciences et de la supposée supériorité de l'approche « phonique », l'enseignement systématique des correspondances graphème-phonème.

Lire, pour le ministère, n'est vu que par le prisme du décodage et l'aspect multidimensionnel de la lecture est à peine évoqué.

Pourtant, lire c'est comprendre.

Déchiffrer en fin de CP ne devrait donc pas être la seule ambition que nous avons pour nos élèves ; sauf à vouloir faire des élèves de simples futures exécutantes capables uniquement de décoder un mode d'emploi.

Ce « tout syllabique », n'est pas nouveau, mais il est exacerbé ; comment croire que cela va aider nos élèves quand les évaluations PIRLS nous rappellent, année après année, que les élèves de France comprennent de moins en moins ce qu'ils et elles lisent, c'est-à-dire, sont de moins en moins lecteur-trices ?

Pour la CGT Educ'action, une autre École est pos-

sible, qui vise l'épanouissement et l'émancipation des élèves, une École qui garantit une véritable liberté pédagogique sans formatage des élèves.

Chrystel LEVARDON

Lire, c'est comprendre. Déchiffrer en fin de CP ne devrait donc pas être la seule ambition.



Ce nouveau décret paraît non satisfaisant car il oublie la prise en compte de la pénibilité de ce métier, l'installation d'un·e ATSEM par classe ou leur remplacement par des personnels statutaires, la formation continue, la diminution du temps de ménage ou encore la revalorisation salariale.

Personnels

NOUVEAU STATUT DES ATSEM S : ENCORE TROP PEU !

Après des années de concertation, de négociations et de journées d'action, un nouveau décret modifiant le statut des ATSEMs (Agents Territoriaux·ales spécialisés des Écoles Maternelles) a été publié au Journal Officiel le 3 mars.

Les personnels attendaient beaucoup de ce nouveau texte, car il semblait que des avancées étaient envisageables pour ces collègues.

À la lecture de ce décret, nous pouvons noter un certain nombre de bonnes décisions qui vont dans le sens des revendications portées par la profession. Leur travail et leurs missions sont reconnus, ainsi que leur place pleine et entière au sein des écoles maternelles.

Le décret ouvre la coordination des ATSEMs aux "agents de maîtrise titulaires du certificat d'aptitude

professionnelle petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance ou ceux qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles". Il donne aussi la possibilité de devenir agent·e de maîtrise (catégorie B de la Fonction publique) aux personnels comptant au moins 7 ans d'ancienneté. C'était bien une demande forte des personnels.

Mais, car il y a bien un mais, le texte reste insuffisant, voire dangereux, pour les personnels qui en espéraient davantage. L'élargissement des missions des ATSEMs à l'encadrement et à l'animation, mais aussi la possibilité donnée de devenir (par concours interne) animateur·trice ne sont pas du goût des personnels qui estiment que

rapprocher les deux métiers n'est pas pertinent. Le texte va aussi donner la possibilité aux enseignant·es d'être plus directif·ves dans les tâches à accomplir par les ATSEMs, sans lien de subordination direct.

Si le décret ne révolutionne pas les missions de ces personnels, il étend leurs prérogatives à la possibilité d'assister les enseignant·es dans l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Quel impact aura cette décision ? Suppléer les AVS ou AESH lorsqu'ils ou elles ne seront pas nommés·es voire les remplacer purement et simplement... Grave dérive.

En définitive, ce nouveau décret paraît non satisfaisant car **il oublie la prise en compte de la pénibilité de ce métier, l'installation d'un·e ATSEM par classe ou leur remplacement par des personnels statutaires, la formation continue, la diminution du temps de ménage ou encore la revalorisation salariale.**

Trop de choses manquent pour satisfaire les personnels.

Jérôme SINOT

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>



À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'Action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).